



DECISION

*Contrat de location longue durée
de six imprimantes
conclu avec la société GRENKE Location S.A.S*

HT/EL

DSG N° 23.112

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de conclure un contrat de fourniture et de maintenance de six imprimantes avec la société GRENKE Location S.A.S, pour un montant trimestriel de 1 185,00 € HT sur une période de 21 trimestres, pour les besoins des services municipaux détaillés ci-dessous :

- 5 imprimantes (CANON DXC3822i) dont 3 utilisées par le Pôle technique, 1 par le Pôle voirie et 1 par le Musée.
- 1 imprimante (CANON DXC3830i) utilisée par la Maison de l'enfance.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 janvier 2023

Fait à Royan, le 30 janvier 2023



Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



CONTRAT DE LOCATION N° 257-77862 257-25414

Entre les soussignés
 Nom ou Raison sociale > Mairie de ROYAN
 Forme juridique >
 Adresse > 80 AVENUE DE PORTAILLAC
17200 Royan
 Représentée par > M. SIMONNET
 Mail >
 N° Portable >
 Agissant en qualité de > Adjoint
 N° SIREN > 2143361
 Ci-Après désigné «locataire»

Et
 Financia
 29 Rue Marcel Dassault
 92100 Boulogne-Billancourt

Ci-Après désigné «loueur»

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le loueur donne en location et le locataire accepte l'Équipement désigné aux conditions particulières ci-dessous ainsi qu'aux Conditions Générales figurant dans les pages suivantes et dont le Locataire déclare qu'il en a préalablement pris connaissance. Le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire du contrat.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

1 - DÉSIGNATION DE L'ÉQUIPEMENT

Quantité	Description
5	Dxc 3822 i
1	Dxc 3830 i

Fournisseur de l'équipement > FACTORIA G30
 Lieu d'installation > 4 site voir les adresses sur le PV 17200 ROYAN
 Lieu de facturation > 80 avenue de Portaillac 17200 ROYAN

2 - MONTANT DES LOYERS

Nb de livraisons	Montant ht du Loyer en €	Montant TVA en €	Montant net du Loyer en €
21	1185		

Conditions de Référence : Article 8.5 des Conditions Générales

3 - PRESTATIONS MENSUELLES FACTURÉES POUR COMPTE (Article 8.6 des conditions générales)

..... h.t. €

4. DU Maire de ROYAN
5. Période de Paiement : Trimestre Terme à échoir payable d'avance
6. Mode de Paiement : Mandat



Fait en 3 exemplaires à Paris, le 20/01/2022

Le locataire atteste que le contrat est en rapport direct avec son activité professionnelle et souscrit pour les besoins de cette dernière. Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le locataire au titre du présent contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes;

Le locataire
 Et par délégation
 Le Premier Adjoint,

 Didier SIMONNET
 Signature, qualité
 et cachet commercial

Le loueur :
 FINANCIA
 29 rue Marcel Dassault
 92100 Boulogne - Billancourt
 Tél : 01 55 17 08 08 - Fax : 01 55 17 90 32
 RCS Nanterre 820 702 990
 Signature
 et cachet commercial

Le cessionnaire
 Signature
 et cachet commercial



PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

A retourner signé et revêtu de votre cachet commercial, après avoir complété la rubrique «Date de livraison»

LOCATAIRE

Contrat de location N° > 257-77862 En date du >
Avenant N° > En date du >
Nb de loyers > Périodicité >
Clauses spécifiques >

Conformément au contrat de location dont le numéro de référence est rappelé ci-dessus, le locataire certifie que l'équipement loué, en vertu de ce contrat, a été effectivement livré à la date indiquée ci-après.

Le locataire reconnaissant le bon fonctionnement, le parfait état et la rigoureuse conformité du matériel avec le contrat de location, déclare l'accepter sans restriction ni réserve et s'interdit toute contestation à l'encontre du loueur et son éventuel cessionnaire.

Le premier loyer est exigible à la date du procès-verbal de réception.

FOURNISSEUR

Conformément au contrat de location dont le numéro de référence est rappelé ci-dessus, le fournisseur certifie que l'équipement loué, en vertu de ce contrat a été effectivement livré à la date indiquée ci-après.

Le fournisseur certifie que l'équipement est conforme aux règles d'hygiène et de sécurité du Travail. Il reconnaît au locataire le droit d'exercer directement contre lui tout recours éventuel en garantie.

DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS LOUÉS

- Canon Dxc 3822: n° série : 26406164, 26406157, 26406156
Service Technique 15 avenue de Portatlas 17200 ROYAN
- Canon Dxc 3820: n° série : 367109205
Maison de l'Enfance rue des fleurs de la paix 17200 ROYAN
- Canon Dxc 3822: n° série : 26406147
CTR 68 avenue du Rochefort 17200 ROYAN
- Canon Dxc 3822: n° série : 26406154
Musée 31 Avenue de Paris 17200 ROYAN

DATE DE LIVRAISON LE 14/10/2022



Le locataire Signature et cachet commercial
Pour le Maire Et par délégation, Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

Le fournisseur : Signature et cachet commercial
FACTORIA GSO
43B Rue Marie-André Ampère
17200 ROYAN
Tél : 05 46 05 98 48
SIREN : 851 929 802 - RCS SAINTES